

Interventions du groupe Écolo

Point 1. PV conseil du 24 juin

Monsieur le Bourgmestre, vous étiez absent lors du dernier conseil communal. Pouvez-vous revenir sur les questions posées en fin de séance :

- à propos du parking derrière la Maison du canal afin de compléter la réponse qui nous a été donnée ? Clamer que les astreintes réclamées ne sont de l'ordre que d'1% des travaux et que ce n'est pas grave nous scandalise de la part d'un gestionnaire. L'argent utilisé est celui des Estaimpuisiens. Qu'on nous parle de sécurité, nous voulons bien croire que le chantier doit être sécurisé avant de l'arrêter. Encore, fallait-il qu'il le soit complètement, sécurisé (voir si le bassin de retenue des eaux est bien sécurisé maintenant). Mais auparavant, il aurait fallu être patient et attendre que la justice donne son avis définitif. A vouloir aller trop vite, on risque de perdre son temps. Le conseil d'Etat ne s'est prononcé à ce jour que sur l'urgence de suspendre le chantier, pas sur le fond du problème.

- à propos de la rencontre avec la SNCB/Infrabel et la consultation du plan 2020-2023 ? Rien de nouveau à propos d'Infrabel qui souhaite la suppression des passages à niveau semble-t-il. Mais qu'en est-il du nouveau collège communal ?

- à propos de l'eau brune distribuée par la SWDE puisqu'il semble que plusieurs problèmes subsistent ?

Point 6 : MB 2

Ordinaire

Exercices antérieurs

930/12205.2018 : Lors de la MB1, nous avons exprimé notre étonnement quant à l'absence de jetons de présence pour les membres de la CCATM en 2018. Nous sommes rassurés de voir qu'une somme de 850€ est projetée cette fois-ci. Il est normal que les citoyens qui s'investissent dans cette commission soient remerciés pour le travail qu'ils y accomplissent. Ceci dit, la commune a-t-elle reçu le subside de la RW qui permet de verser ces jetons de présence tout en équilibrant le budget communal ? Si non, pourquoi ?

Des + et des -. Des Plus en recettes (+/- 5 000€) pour des régularisations Luminus de 2016 à 2018 et des Moins en dépenses (+/-22 000€) pour des régularisations de 2014 à 2016. Nous nous étonnions en Commission des Finances du temps nécessaire (jusqu'à 5 ans !) pour des régularisations par ces entreprises. Et pour la SWDE, il faut encore s'attendre à devoir en payer.

Exercice propre

- On remarque à l'article 040/3675.2018 une diminution des taxes pour immeubles inoccupés, inachevés. Le collège de la Salle, nous semble-t-il, est toujours en travaux, enfin veut-on nous le faire croire, et entre donc dans cette catégorie. D'autres bâtiments comme l'ancienne école à Estaimbourg sont dans le même cas. Les taxes sont-elles perçues pour ces bâtiments ? Des particuliers ont payé cette taxe alors qu'ils effectuaient des travaux avant d'occuper leur bien. On est là dans le « deux poids deux mesures » !

Extraordinaire

- La perte d'un subside nous oblige à puiser dans notre fonds de réserve pour un montant de 75 000€.
- À l'extraordinaire toujours, 421/74451.2019 envisage-t-on l'achat d'un véhicule au CNG ?

Le CNG est un carburant « propre ». Mais ce n'est pas son seul atout :

Moins cher et plus propre que l'essence ou le Diesel.

Réduction de la consommation.

Réduction du taux de CO2 de 30 %. Par exemple une fiat Doblo essence rejette selon les données du constructeur 177g deCO2 par km pour 134 avec le même véhicule CNG. Rappelons que le CO2 n'est pas un gaz polluant mais un gaz à effet de serre.

Pas d'émission de particules fines ni de monoxyde d'azote responsable des pluies acides. Ce n'est bien sûr pas la panacée mais c'est un petit pas vers une nature plus propre.

Les voitures roulant au CNG possèdent deux réservoirs (bi-fuel). On peut tout aussi bien rouler à l'essence qu'au gaz naturel.

Autorisé dans les parkings souterrains

- 060/99551.2019, 20170044, aménagement des berges mais on ne trouve rien pour la station d'épuration évoquée suite à notre question lors du dernier conseil communal. S'agit-t-il d'un réel projet ou d'une réponse non fondée ?
- Bulles enterrées 876/72160.2019 Peut-on connaître de quel site on parle ? Néchin ? Bailleul ? Nous avons parlé de ce sujet lors d'une réunion de commission des travaux mais le projet de rénovation de la place de Bailleul qui nous a été présenté ne comportait pas l'emplacement de cette bulle. En commission des finances, les infos n'étaient pas plus complètes. Avez-vous reçu des précisions de la part d'Ipalle ? Auquel cas, merci de nous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.
- 426 /73254.2019 éclairage public « intelligent » le long du canal. Allons-nous promener le long du canal... En cette chouette période estivale, il est certes agréable de s'y balader, mais point nous est besoin d'éclairage à moins de traîner au-delà de 22h. Au solstice d'hiver, au-delà de 17h. Attardons-nous quelque peu tardivement dans quelque troquet riverain puis empruntons le chemin de halage... Avez-vous remarqué l'intelligence du lieu ? Non ? Rien ? C'est que l'éclairage intelligent, outre sa faible consommation, n'a pas satisfait à ses promesses : il reste allumé toute la nuit, comme les autres luminaires de la

commune, les bêtes lampes. Avant de prolonger son extension, quelle évaluation avez-vous pu faire de cet éclairage ? Fonctionne-t-il réellement ou est-ce moi qui rêve ? Et s'il fonctionne vraiment, peut-être le moindre mouvement de canard ou d'oie est-t-il le déclencheur de l'allumage.

Pour rappel, le site du canal de l'Espierre est classé et son environnement demande la plus grande des réflexions. Et en admettant que cet éclairage fonctionne comme il le faut, est-ce qu'il prend en compte la nécessité de protection de la faune s'il s'allume et s'éteint à chaque passage (notamment lors de la période de reproduction) puisque l'éclairage intelligent permet d'illuminer chaque passant lors de son parcours ? A-t-on contacté le Ministère de l'environnement, des associations comme AVES ou LRBPO ? Qu'en pensent les responsables du CREL ?

- Nous ne trouvons pas le remboursement des sommes estimées par la Commission de contrôle des comptes de campagne électorale quant à l'usage de la revue communale : Monsieur le bourgmestre, vous aviez reçu un blâme à cette occasion.

Point 7. Accord Lys -Escaut

Article 3 pourquoi ajouter entre parenthèses « moralement » un engagement est un engagement.

Point 8. Rue du Canal- égouttage

Le PCGE, devenu PASH, a identifié des zones d'égouttage en épuration collective et individuelle. Des critères économiques les ont déterminées. Il a été décidé en son temps de modifier une zone d'épuration individuelle en collective. Décision prise pour une raison que certains comprendront. Dans ce dossier, nous constatons que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne : 4 habitations forment ce petit hameau autour de l'écluse de Leers-Nord, mais il n'y en a que 3 pour lesquelles l'égouttage est modifié pour passer en épuration collective. Deux poids, deux mesures. Une habitation reste sur le carreau, ce n'est pas normal.

Point 10. Logements pour jeunes

Nous pouvons comprendre que certains dossiers soient difficiles à réaliser, qu'il y a des dates à respecter pour permettre l'obtention des subsides, mais il y a aussi des dates à respecter pour permettre aux différents groupes de consulter les dossiers présentés aux conseils communaux. Depuis le deuxième conseil, aucun ordre du jour n'a pu être consulté dans son entièreté en date et heure. Pour mémoire, la Nouvelle Loi communale stipule en son article 87 §2, imprimé sur toutes les convocations, que les pièces sont mises à disposition des conseillers dès l'envoi des convocations. Des délibérations arrivent régulièrement en cours de semaine, sont modifiées, des pièces sont manquantes. Il est du coup parfois bien malaisé pour les conseillers de s'organiser pour préparer correctement leur travail.

Merci de ne pas se précipiter pour permettre à notre personnel administratif de travailler sereinement. Un dossier bien pensé, bien préparé prend plus de temps parfois mais nous fait gagner au final temps et argent. On n'en est bien sûr qu'au début de ce projet.

Point 11. École secondaire.

Dans le contexte actuel où tout le monde s'accorde pour dire que les changements climatiques vont influencer les modes de vie des générations futures, une école, le bâtiment dans lequel les jeunes passeront six années de leur vie, se doit d'être un lieu qui ne nuise pas à leur avenir. C'est pourquoi, même si je suis plasticien, dans le chapitre I.10 - Critères d'attribution - n°4, il nous faudrait accorder plus de points, plus d'importance à l'aspect technique (choix de matériaux « durables », sains et ayant une faible incidence environnementale, modularité des espaces...) et énergétique (bâtiment neutre énergiquement ou à énergie positive). Pour une transition écologiste socialement juste, il nous est essentiel que l'argent non dépensé grâce à chaque Kwh économisé puisse être utilisé à des projets plus intéressants socialement que de l'achat d'énergie. Quant à l'esthétique, elle est toujours sujette à discussion.

Il est aussi primordial que le coût final suite aux modifications ne dépasse pas 10% du prix proposé (pourquoi encore offrir 1% en plus si dépassement de + de 10% ?)

Quand il est noté en p.19: "Il est possible de prévoir un système de production d'énergie, tels des panneaux photovoltaïques ou mini-éolienne(s) pour autant que cette production décentralisée ne dépasse pas les 10 Kwc , « il est possible » devrait être remplacé par «il faut». Pourquoi se limiter à une production de 10Kwc qui équivaut à la consommation moyenne de deux familles sur une année ?

Et en p.20 : « Un système de récupération de l'eau de pluie de grande capacité devra permettre une utilisation de cette eau pour les différents sanitaires de l'école. Un système de « By-pass » sera présent pour utiliser l'eau de ville en cas de pénurie d'eau pluviale ». Le by-pass n'est pas autorisé par la SWDE. Il serait plus judicieux de mentionner : « un système doit permettre d'utiliser l'eau de ville en cas de pénurie d'eau pluviale » ou alors : « un système doit permettre d'alimenter en eau de ville le système de récupération de l'eau de pluie en cas de pénurie d'eau pluviale »

Concernant la cuisine, bien que simple, celle-ci sera réalisée avec des matériaux et accessoires de grande qualité, nécessaires à un usage intensif. Elle respectera les impositions de l'AFSCA. Elle sera équipée de manière à accueillir aisément l'organisation « culinaire » d'une école de 500 élèves. Sachant qu'il est prévu de faire réaliser les plats via un traiteur extérieur, pourquoi ne pas se doter d'une vraie cuisine permettant de réaliser les plats par des employés communaux. Création d'emplois, possibilité de proposer des plats sains et durables et d'ainsi intégrer le Green Deal par la suite sans dépendre d'un traiteur dont il est difficile de contrôler les pratiques. En plus les plats qui y seraient préparés pourraient alimenter les autres écoles de l'entité. Cette cuisine pourrait aussi servir à la préparation des plats du CPAS et ainsi renforcer davantage encore les synergies avec notre CPAS qui s'avèrent déjà efficaces et nombreuses.

Point 13 Chemin des Morts

Encore une délibération qui arrive tardivement. Ce sera la dernière.

Il faut rappeler que l'agriculteur indélicat et récalcitrant a aussi comblé sans autorisation le fossé qui, s'il matérialisait une partie de la frontière France-Belgique, drainait et assainissait surtout l'endroit. Nous insistons pour que cet aspect soit pris en compte par notre défenseur.

Intervention concernant les rencontres zéro déchet

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis quelques temps, la commune s'intéresse au zéro déchet. La locale Ecolo s'intéresse depuis plusieurs années à la problématique des déchets. Nous avons nous-mêmes organisé un évènement zéro déchet le 28 avril 2018 et les 17 et 18 mai derniers. Le zéro déchet faisait d'ailleurs aussi partie de notre programme pour les élections communales de 2018. Nous sommes donc évidemment ravis de constater que la commune souhaite promouvoir le zéro déchet au sein de notre entité.

Néanmoins, nous souhaiterions attirer votre attention sur quelques manquements constatés lors des réunions zéro déchet ou d'autres événements.

Tout d'abord, lors d'événements mis en place par la commune, force est de constater que les drinks comprennent des boissons contenues dans des bouteilles en plastique et de tetrapaks. Des alternatives existent pourtant, telles que les carafes contenant de l'eau du robinet ou les bouteilles en verre. De même, les snacks et autres gourmandises, tels que les chips, les petites saucisses ou encore les biscuits et petits gâteaux, proposés lors de ces événements sont issus de supermarchés et sont donc conditionnés dans des sachets en plastiques et des boîtes en cartons.

Outre le problème des contenants, nous souhaitons attirer votre attention sur un autre principe du zéro déchet : la consommation locale. Or les divers produits précédemment mentionnés sont achetés à de grandes marques voire des multinationales, telles que Cristaline, Paquito ou encore Coca-Cola pour n'en citer que quelques-unes. Pourtant les alternatives locales ne manquent pas. En effet, malgré les attaques régulières dues à l'implantation de chaînes commerciales ou de centres commerciaux sur notre territoire ou dans celui des communes voisines, quelques commerces de proximité et producteurs résistent encore et toujours. Ils pourront vous fournir de délicieuses boissons et gourmandises pour vos événements. Nous pouvons d'ailleurs vous fournir une liste de ces commerces et producteurs si besoin en est.

La volonté affichée dans la DPC et/ ou sur les réseaux sociaux de promouvoir le zéro déchet et le commerce de proximité passe par un comportement exemplaire de l'administration communale. Il serait en effet difficile de demander aux citoyens de se tourner vers ces pratiques si l'administration elle-même ne les met pas en application au quotidien.

En vous remerciant, M. le Bourgmestre, pour votre verte attention, et en vous rappelant que José Lérique, notre conseiller présidant la commission environnement se tient à votre disposition pour vous aider à améliorer les pratiques de l'administration sur ces deux thématiques.

Intervention concernant le projet de boucherie à Evregnies

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis quelques jours, de nombreux Estaimpuisiens, et en particulier plusieurs Evregniens, s'inquiètent à l'idée qu'une boucherie pourrait être construite dans le rond-point du Sabot en lieu et place de la ferme Vanderplanke.

Inquiétude toute légitime au vu du méga-projet présenté : 566m² de surface, un parking de 46 places dont l'accès se situera dans le tournant permettant d'entrer dans le village depuis le rond-point, une zone de déchargement des camions dont l'entrée se fera par un passage bordant la maison voisine.

Charroi incessant, odeur et destruction de l'emploi locale sont entre autres au programme. Pour quelle contrepartie pour les riverains ? De la viande à proximité de chez eux à un prix très avantageux selon certains.

Vous avez aussi régulièrement revendiqué défendre la santé des citoyens dans le cadre de la commission santé du parlement fédéral à laquelle vous preniez part lors de la législature précédente. Reconnaissez qu'un élément capital pour une bonne santé est une alimentation équilibrée et de qualité. Or, le Belge consomme en moyenne 114g de viande chaque jour, un chiffre bien trop élevé en comparaison aux recommandations qui conseille de ne pas dépasser les 100g/ jour.

En tant que bourgmestre présents sur tous les fronts, comme vous vous revendiquez, vous avez, lors de la campagne précédente, mentionné que vous défendrez ardemment la lutte contre le changement climatique. La diminution de la consommation de viande fait partie des mesures importantes pour parvenir à réduire les gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Vous êtes-vous rétracté concernant votre engagement dans la lutte contre le changement climatique ou est-ce une méconnaissance de votre part ?

De plus, je ne vous apprendrai rien en vous mentionnant qu'une bonne santé ne se traduit pas seulement par des paramètres physiques mais aussi par un bien-être mental. Celui-ci passe notamment par un lieu de vie où il fait bon vivre. Pollution sonore, odeurs pestilentielles et stress lié au trafic n'en font évidemment pas partie.

En outre, M. le Bourgmestre, je vous rappelle l'engagement de votre majorité dans la promotion des circuits courts et des petits commerces de proximité. Notre entité dispose déjà de boucheries de qualité. D'autres se trouvent sur le territoire voisin de Mouscron et notamment à Herseaux et Dottignies. Une boucherie de cette envergure ne ferait que diviser la clientèle. Les petites boucheries ayant, financièrement, les reins moins solides que la société qui souhaite s'implanter à Evregnies en souffriront évidemment voire disparaîtront et avec elles toute un tissu social et économique.

J'ajouterai encore que, par ce projet, vous apportez une nouvelle estocade à notre beau village d'Evregnies et à son caractère rural. Entre le centre commercial Mains et Sabots, le casino et la boucherie, il ne manquera bientôt plus qu'un stade de foot et un cinéma pour en faire une petite ville. Il vous faudra changer votre communication sur notre entité rurale.

Enfin, vu l'ampleur du projet, nous estimons nécessaire d'organiser une réunion publique afin d'informer au mieux et en toute transparence les citoyens sur ce méga-projet et ses implications parmi lesquelles la vente d'un terrain public qui nous semble peu opportune.

Je finirai en réaffirmant notre position : un développement économique : OUI ! Du commerce : Oui ! Mais pas à n'importe quel prix !

Je vous remercie pour votre verte attention.